

Plateau continental de la mer du Nord
(Danemark/République fédérale d'Allemagne)

Plateau continental de la mer du Nord
(Pays-Bas/République fédérale d'Allemagne)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Le juge faisant fonction de Président de la Cour internationale de Justice a, par deux ordonnances en date du 8 mars 1967, fixé comme suit les dates d'expiration des délais pour le dépôt des pièces de la procédure écrite :

- pour le mémoire de la République fédérale d'Allemagne, dans les deux affaires : 21 août 1967;
- pour le contre-mémoire du Danemark : 20 février 1968;
- pour le contre-mémoire des Pays-Bas : 20 février 1968.

La suite de la procédure est réservée dans les deux affaires.

La Haye, le 23 mars 1967.
